

**REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ARRÊTE N° 2026-92**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
ARRONDISSEMENT DE Tournon

-----  
MAIRIE  
de  
C O R N A S  
-----

TEL: 04-75-81-81-65

**OBJET** : ARRETE DE DÉLÉGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL PRINCIPAL

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
- VU la délibération du conseil municipal 2026-15 du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,
- VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,
- CONSIDÉRANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Christian BETHUNE est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Travaux/voirie
- Pôle commercial
- Pôle médical
- Audits/contrôle des bâtiments
- Sécurité et accessibilité
- Urbanisme
- Associations
- Sports

Il exercera les fonctions suivantes :

- participation et voix délibérative aux commissions sécurité et accessibilité des services de l'état.
- bornages et arpentages
- Suivi des chantiers de la commune
- Suivi des projets de pôle médical et de pôle commercial

Cette délégation entraîne délégations de signature des documents.

**Article 2** : La signature par Monsieur Christian BETHUNE des pièces et actes suivants devra être précédée de la formule « par délégation de la Maire, Christian BETHUNE, conseiller municipal principal » :

- Feuille de présence et avis pour les commissions sécurité et accessibilité
- Documents de bornage ou d'arpentage
- Réception de travaux

**Article 3** : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame la maire de la Commune de CORNAS,
- Madame la directrice générale des services
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable,
- Notifié à l'intéressé.

**Article 4** : Copie du présent arrêté sera transmise à madame la Sous-Préfète

A CORNAS  
Le 15/06/26

La Maire,  
Magali HEBRARD

